



## ASSOCIATION FORUM GROSSELIN

### Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive

Lieu : Marbrerie 13

Date : 14 septembre 2017

Présents : Anita Frei, Diego Rigamonti, Sylvain Froidevaux (PV), Emmanuel Chaze, Monique Eckmann, Pierre Orelli, Benoît Molineaux, Federica Bufano, Karin Wechsler, Aurelia Bernard, Victor Barkats, Rodrigo de Pablo, Cédric Periat, Matthias Solenthaler, Iago Cruz, Daphné Lachavanne, Deborah Rouault, Béatrice Dönni-Valet, Corinne Racaud Della-Rossa, Marion Racaud, Béatrice Della Rossa, Céline Carridroit, Ivo Guilherme, Sébastien Lutzelschwab, Veronica Bustamante, Frederic Truan, Vincent Devie, Simone Frey, Catherine Laty.

Excusée : Valérie Chérix-Butinof, Jimmy Della Rossa

Animation de la séance : Anita Frei

Procès-verbal de séance : Sylvain Froidevaux

Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Présentation des buts de l'association et relations avec le canton et la commune
3. Présentation et adoption des statuts
4. Élections des membres du comité et des vérificateurs des comptes
5. Activités du Forum: retour sur les premiers mois d'existence et organisation d'un grand Forum public à l'automne
6. Divers et propositions individuelles

#### 1. Accueil et bienvenue

#### 2. Présentation des buts de l'association et relations avec le canton et la commune

Anita Frei fait un bref historique du Forum Grosselin.

Le Forum Grosselin a débuté en février 2017. Il est ouvert à toutes les personnes, citoyens-nes intéressées par le processus participatif qui accompagne la création du nouveau quartier de Grosselin, tel que voulu par les autorités cantonales et communales (Ville de Carouge). Il s'agit de partir des citoyens pour imaginer et construire un nouveau quartier de Genève ayant des ambitions importantes en terme de développement durable.



A ce jour, 17 réunions ont eu lieu dans les différents groupes de travail du Forum Grosselin, ainsi que 8 séances plénières. Le Forum a manifesté sa présence dans le quartier à travers des réunions de groupes de travail, des séances plénières, des événements comme la fête du 1<sup>er</sup> juillet à l'occasion de l'inauguration du jardin de la Marbrerie.

Les relations avec le canton et la commune de Carouge sont excellentes. Elles se traduisent par des financements en faveur du développement du processus participatif. Deux coordinateurs à temps partiels ont pu être engagés sur mandat pour aider à développer les ambitions du Forum dans le temps.

Emmanuel Chaze, chef de projet au DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du canton de Genève) :

Les deux magistrats en charge du projet, du côté du canton et de la commune de Carouge, ont voulu faire de Grosselin, qui fait partie du secteur du PAV (Praille-Acacias-Vernets), un exemple en matière de démarche participative. Un accent particulier doit être mis sur les relations avec les coopératives, les associations, les collectifs d'habitants, etc. Il s'agit également de s'ouvrir à d'autres entités comme les Hautes écoles qui ont également un intérêt à se projeter dans l'avenir du secteur et apporter des idées ou des solutions.

Le noyau central du processus reste les citoyens, qui sont souvent les plus difficiles à mobiliser. Le Forum a pour ambition de devenir l'interface entre les autorités et les citoyens.

3 objectifs ont clairement été posés au Forum Grosselin :

- 1) que le forum soit cette interface avec mission d'information et de mobilisation des citoyens et des autres acteurs présents sur le territoire ;
- 2) de favoriser, organiser et proposer des expertises citoyennes, à travers les groupes de travail ;
- 3) de marquer une présence sur le terrain, à travers des conférences, débats, événement, forums, etc.

Le processus d'émergence d'un nouveau quartier à Grosselin a donc besoin de ce Forum, mais il exige en même temps que le Forum soit indépendant avec des relations financières aussi claires que possible. L'Etat et la commune ne sont d'ailleurs pas les seules ressources que l'association Forum Grosselin pourrait avoir à sa disposition. Le but n'est pas que les autorités cantonales et communales assurent à elles seules le financement du Forum. L'association doit pouvoir s'émanciper.

Pierre Orelli (Service des affaires sociales de la commune de Carouge) :

rappelle que sa présence à cette assemblée est due au fait qu'il a été récemment délégué comme interlocuteur au sein de la commune de Carouge pour le Forum Grosselin. Il est impliqué depuis plusieurs années dans les démarches participatives de la commune.



Anita Frei : précise qu'elle a reçu un mandat de l'Etat pour mettre sur pied le Forum. Maintenant qu'il existe, à travers une présence régulière et conforme aux intentions de départ, son mandat prend fin. Elle dit son attachement affectif pour ce Forum et sa volonté de continuer à y participer activement.

Aucune question n'est posée concernant le point 2 de l'ordre du jour.

### 3. Présentation et adoption des statuts

L'élaboration des statuts de l'association Forum Grosselin a fait l'objet de plusieurs réunions préparatoires durant l'été 2017. Remerciements aux membres des différents groupes de travail, membres des associations partenaires et des coordinateurs du Forum qui y ont participé.

Lecture des statuts par Anita Frei.

Commentaires / modifications adoptées (en vert):

#### **Article 2 Buts :**

point 1.

Béatrice : rajouter « être une force de proposition pour la création d'un quartier **convivial** et durable».

Pierre Orelli : ajouter « mixité sociale » après « quartier convivial et durable ».

Article 2 / point 2 devient comme suit :

2. Être une force de proposition pour la création d'un quartier **convivial** et durable, **favorisant la mixité sociale**.

Point 3, 1

Iago : pourquoi associations de quartier ? -> supprimer **de quartier**

Monique : rajouter « entre les habitants, **les usagers du quartier**, les associations »

Article 2, point 3 / 1 devient :

- l'organisation de forums et autres manifestations pour promouvoir et favoriser le dialogue entre les habitants, les usagers **du quartier**, **les associations**, les administrations et les autorités politiques;



### **Article 3 Ressources :**

Iago : ajouter à « l'association dispose des ressources suivantes » :

- recettes liées à des événements organisés par le Forum ;

### **Article 4 Membres :**

-> enlever **ou sympathisants**

### **Article 5 Entrée et cotisations :**

Béatrice : pourquoi pas un montant libre pour les cotisations de soutien ?

Indiquer un montant de cotisation plus élevé ?

Quelle différence entre cotisation de soutien et don ?

Avec le don, on ne devient pas forcément membre.

Décision : l'article 5 reste inchangé.

### **Articles 6 et 7**

Inchangés

### **Article 8 Organes :**

Il est précisé que les groupes de travail ne sont pas des organes de l'association.

-> Article 8 inchangé

### **Article 9 L'assemblée générale :**

Il manque un point sur le quorum. Pour qu'une décision soit valablement adoptée, il faut qu'un certain nombre de membres soient présents.

-> ajouter en point 2 (nouveau) :

**Elle (l'assemblée) est valablement constituée si au minimum le double des membres du comité + 1 personne sont présents.**

Point 4 (anciennement point 3) : le délai de 5 jours est trop court pour convoquer une assemblée générale extraordinaire -> laisser le même délai que pour une assemblée ordinaire = 14 jours.



4. Une assemblée générale extraordinaire peut être organisée à l'initiative du comité, aussi souvent que nécessaire, ou si au moins 1/5ème des membres l'exige. La convocation à une assemblée générale extraordinaire doit être envoyée aux membres dans un délai minimum de 14 jours.

Point 5 (anciennement point 4), alinéa 4 :

-> supprimer « En cas d'égalité des voix, la voix du président-e est prépondérant »

Que faire si égalité des voix ? Cela signifie que le sujet n'est pas suffisamment pas mûri.

Proposition 1 : « le comité se réserve le droit de repousser le vote. »

Proposition 2 : « le comité propose les modalités pour un nouveau vote »

La proposition 2 est retenue. Le point 5,4 devient :

« En cas d'égalité des voix, le comité propose les modalités pour un nouveau vote »

article 9, point 6 (anciennement 5), alinéa 2

- adopter le rapport d'activité de l'association;

## Article 10 Comité

Qui décide des différents rôles à l'intérieur du comité ?

Faut-il mettre des limites au nombre de mandats ?

-> Ajouter 2 points :

5. Le comité a pour compétence de désigner le-la président-e, le-la secrétaire, le-la trésorier-ère.

6. La présidence de l'association est limitée à 3 années successives.

-> Point 5 devient 7 :

Le comité a pour compétence de :

alinéa 1 :

- animer l'association...



alinéa 4 :

- engager l'association dans des collectifs d'associations ou décider de collaborer avec d'autres acteurs poursuivant les mêmes buts.

-> Point 6 – devient 8

le comité est chargé de :

alinéa 3 (nouveau)

- prendre les mesures utiles pour assurer le financement de l'association ;

alinéa 4 (nouveau)

- proposer un budget annuel à l'assemblée générale ;

alinéa 5 (nouveau)

- soumettre un rapport d'activité et les comptes annuels à l'approbation de l'assemblée générale ;

alinéa 12 (nouveau)

- approuver le financement des projets soumis par des membres.

Point 7 devient 9

-> rajouter :

« Le statut d'un membre du comité est financièrement désintéressé. »

point 9 :

Comment encadrer la rémunération des membres du comité en cas de mandat ? Ce cas de figure doit rester exceptionnel.

Supprimer le paragraphe 2 :

### **Article 11 Organe de contrôle des comptes**

Point 2, -> rajouter :

Ils (les vérificateurs) sont rééligibles jusqu'à 3 années consécutives.



## **Article 12 Responsabilité et représentation**

Inchangé

## **Article 13 Dissolution**

Inchangé

## **Article 14 Ratification**

Inchangé

## **Article transitoire**

La date de la prochaine assemblée générale de l'association Forum Grosselin est fixée au 25 janvier 2018, à 18h30.

-> ajouter 25 janvier 2018

-> supprimer « qui seront proposés » (répétition)

Le comité élu lors de l'AG constitutive du 14 septembre 2017 est désigné pour une période transitoire allant jusqu'à l'assemblée générale du 25 janvier 2018, au terme de laquelle il devra proposer un budget et des statuts consolidés. L'assemblée générale se prononcera également sur la composition du comité.

Le premier comité va examiner les demandes du canton en lien avec le mandat, faire un premier bilan pour 2017, et présenter un budget pour 2018.

### **Adoption des statuts :**

**Les statuts présentés, après modifications apportées ci-dessus, sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée générale constitutive.**

## **4. Élections des membres du comité et des vérificateurs des comptes**

8 personnes se proposent pour entrer dans le comité de l'association Forum Grosselin :

Karin Wechsler, Aurélie Bernard, Déborah Rouault, Federica Bufano, Anita Frey, Valérie Chérix-Butinof, Rodrigo De Pablo, Victor Barkats.

**Les 8 sont élus à l'unanimité.**



Cédric Periat et Matthias Solenthaler se proposent comme vérificateurs des comptes.

**Les deux vérificateurs sont élus à l'unanimité.**

## 5. Activités du Forum: retour sur les premiers mois d'existence et organisation d'un grand Forum public à l'automne

Annonce : le Forum public initialement prévu le 11 novembre est reporté au 9 décembre 2017 pour des raisons de disponibilité de salles. Il aura lieu à la salle des fêtes de Carouge. Des informations seront communiquées ultérieurement concernant son organisation.

Les groupes de travail (groupe Activités et groupe Espaces publics et toitures), après la pause de l'été, vont reprendre début octobre. Les coordinateurs sont en train de préparer une synthèse des discussions depuis février qu'ils communiqueront prochainement aux participants.

Les dates des prochaines réunions sont fixées au :

Mercredi 4 octobre, à 18h30 pour le groupe Espaces publics et toitures.

Jeudi 5 octobre, à 12h, pour le groupe Activités.

Les réunions auront lieu dans le bâtiment de la Marbrerie.

Fait à Carouge, le 14/10/2017